



**Appel à candidature pour le recrutement d'un(e) responsable des programmes
à l'Association Marocaine de Planification Familiale (AMPF)
Rabat – Maroc**

I. Présentation de l'Association Marocaine de Planification Familiale

Conformément au Dahir Chérifien numéro 1-58-376, du 3 Joumada premier 1378 (15 novembre 1958), règlementant le droit d'association tel qu'il a été modifié et complété, l'Association Marocaine de Planification Familiale (AMPF) a été constituée en 1971 et a été reconnue d'utilité publique, par le décret numéro 72-477 du 8 juin 1972.

Conformément au Décret numéro 2-04-969, du 28 kaada 1425 (10 janvier 2005), pris pour l'application du dahir N° 1-58-376 du 3 joumada I 1378 (15 novembre 1958) règlementant le droit d'association.

L'AMPF est membre à part entière de la Fédération Internationale de la Planification Familiale (IPPF). Depuis sa création L'AMPF est un acteur d'influence en ce qui concerne les questions de santé et de droits sexuels et reproductifs applicables au contexte national. Elle fonde son travail sur une assise statutaire conforme à la législation nationale et aux procédures fixées par l'IPPF.

La vision de l'AMPF est celle d'un Maroc où toutes les femmes, tous les hommes et tous les jeunes ont accès à l'éducation, aux informations et aux services en Santé Sexuelle et Reproductive /SSR dont ils ont besoin, et que la santé en général et la santé reproductive en particulier font partie des droits fondamentaux assurés.

Le plan stratégique de l'AMPF est en cohérence avec le cadre stratégique de l'IPPF, et couvre cinq axes stratégiques élaborés sur la base de l'analyse de la situation du contexte international et national, l'identification des besoins des différentes cibles : Adolescents/jeunes ; VIH SIDA ; Accès aux services ; Avortement sans risque et Advocacy/Plaidoyer.

Dans ce cadre, l'AMPF lance un appel à recrutement **d'un(e) responsable des programmes.**

II. Responsabilités et tâches

Sous la supervision de l'instance de gouvernance, et de la Présidente du Conseil National et présidente du Comité Exécutif National, et sous la responsabilité directe de la directrice exécutive de l'AMPF, le/la responsable des programmes est chargé (e) de :

- Participer à la conception/formulation et planification des stratégies/politiques, et des plans d'action relatifs aux différents projets et programmes de l'association au niveau national et régional ;
- Participer à la préparation des rapports d'évaluation et des bilans d'activités relatifs au plan stratégique et au programme de travail/ budget de l'association ;
- Veiller à la gestion efficace des programmes et projets de SSR conformément aux politiques et stratégies de l'association ;
- Superviser et veiller à la bonne exécution/gestion des programmes selon un programme pré établi ;
- Analyser les rapports financiers en collaboration avec le responsable financier pour la prise de décision ;
- Favoriser et veiller à l'institution de l'esprit d'équipe entre les différents collaborateurs ;
- Participer à l'élaboration des plans de formation continue, de services/prestations, études et recherches aux niveaux national et régional ;
- Appuyer et encadrer le personnel sous sa responsabilité dans l'exécution de leurs tâches ;
- Organiser des réunions périodiques de concertation avec les membres du staff placé sous sa responsabilité ;
- Encadrer / participer à la formation continue du personnel impliqué dans la gestion des programmes (national, régional) ;
- Elaborer et veiller à l'amélioration du système d'information, de suivi et d'évaluation des activités des programmes et projets ;
- Procéder à l'examen et à l'analyse des rapports d'activités (trimestriels, semestriels et annuels) des différentes branches (comités régionaux), et de suivi et d'évaluation internes émanant des différentes branches ;
- Veillez au suivi des recommandations issues des rapports d'activités et des rapports de missions ;
- Superviser et veiller à la bonne exécution et à l'amélioration de la qualité des programmes ;
- Assurer un monitoring de la qualité des services et à la pérennisation du programme ; d'accréditation de l'AMPF par les instances qualité de l'PPF ;
- Présenter un état d'avancement périodique des programmes, leurs contraintes et les propositions d'amélioration continue des services offerts par l'AMPF ;
- Participer aux missions d'évaluation interne et externe, et assurer la mise en œuvres des recommandations issues des évaluations et audits techniques ;

- Participer aux réunions des organes de gouvernance et assurer la documentation nécessaires et utiles aux membres volontaires ;
- Elaborer et actualiser une banque de données sur les programmes et projets de coopération ;
- Identifier les sources potentielles de partenariat et de collaboration intersectorielle, ONG, collectivités locales, secteur privé, organisme et partenaires internationaux ;
- Contribuer à la conception et à l'élaboration des projets de partenariat ;
- Participer au développement et à la promotion du partenariat ;
- Elaborer et tenir à jour un répertoire des partenaires effectifs et potentiels.

III. Qualifications requises

- Formation supérieure universitaire de master en management/gestion des organisations ou équivalent ou niveau de licence en action sociale avec une ancienneté de plus de 10 ans dans le domaine similaire à celui de l'AMPF ;
- Expériences similaires antérieures ou en cours en rapport avec les termes de référence, et dans la gestion et animation d'équipes, en qualité de responsable de programme santé ;
- Une bonne connaissance du système de santé marocain et des politiques publiques en matière de santé sexuelle et reproductive ;
- Connaissance des bases des textes du droit de travail marocain et des notions sur la santé sécurité au travail ;
- Une connaissance de la législation sanitaire marocaine des principales conventions internationales en rapport avec la protection de l'enfant, la violence, les mouvements sociaux actifs en santé sexuelle et reproductive ;
- Très bonnes capacités de communication, de rédaction et de synthèse en français et en anglais ;
- Esprit d'initiatives et aptitudes à travailler en équipe ;
- Excellentes aptitudes dans les domaines relatifs aux techniques de négociation, de gestion des conflits, de communication et de communication interpersonnelle ;
- Maîtrise des outils informatiques ;
- Forte mobilité/disponibilité.

IV. Localisation

Ce poste à temps plein est basé à l'AMPF au Bureau Central à Rabat.

V. Modalités de soumission des candidatures

Un dossier envoyé par courrier porté ou par poste sous pli fermé portant l'intitulé suivant :

Candidature pour le poste de responsable de programme à l'AMPF :

- Une lettre de motivation manuscrite ;
- Les copies de diplômes et attestations justifiant le niveau universitaire demandé ;
- Un CV détaillé et actualisé ;
- deux lettres de recommandation d'employeur précédent ;
- Tout document ou pièce pertinents joints en rapport avec l'expérience du candidat(e) et des termes de référence concernés ;

Le dossier de candidature doit être adressé à l'adresse suivante :

L'Association Marocaine de Planification Familiale : 6, Rue Ibn El Kadi, BP 1217, Les Orangers, Rabat. Téléphone : 05 37 72 12 24, ampf@ampf.org.ma

Seuls les candidats sélectionnés seront contactés.

L'AMPF est un employeur respectant l'égalité professionnelle.

Le délai de dépôt des candidatures est fixé pour le 20 Avril 2021 avant minuit.

VI. Modalités de recrutement

- Un entretien d'embauche avec des questions en rapport avec la vision et l'approche de gestion de programme dans le domaine de la SSR aura lieu pour les candidats (es) admis à la sélection de dossier.